

Parcours usagers : je suis non-résident et je souhaite bénéficier du taux moyen

DÉCLARATION DE REVENUS

Les rubriques à cocher sont celles de la déclaration de revenus principale qui regroupe les déclarations n° 2042 / 2042C / 2042 RIC1 / 2042 C PRO / 2042 IOM.

ANNEXES

Cliquez ici pour gérer vos annexes : [Déclarations ANNEXES](#)

REVENUS

- Traitements, salaires
- Pensions, retraites, rentes, rentes viagères à titre onéreux
- Gains d'actionariat salarié, salaires
- Salaires et pensions exonérés retenus pour le calcul du taux effectif
- Revenus de capitaux mobiliers
- Gains de cession de valeurs mobilières, droits sociaux, gains assimilés, plus-values et gains divers
- Micro foncier : recettes brutes n'excédant pas 15 000 euros Locataire non meublé
- Revenus fonciers Locataire non meublé
- Revenus exceptionnels ou différés
- Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu
- Revenus agricoles
- Revenus industriels et commerciaux professionnels
- Revenus industriels et commerciaux non professionnels (autres que les locataires meublés non professionnels)
- Revenus des locations meublées non professionnelles
- Revenus non commerciaux professionnels
- Revenus non commerciaux non professionnels

CHARGES

- Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite...), charges et imputations diverses
- Réductions et crédits d'impôt : dons, frais de garde d'enfants, emplois à domicile, cotisations syndicales, prestations compensatoires, etc.
- Investissements locaux (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvier)
- Travaux dans l'habitation principale : dépenses pour la transition énergétique
- Investissements Outre-Mer

DIVERS

- Comptes à l'étranger, reprise de réductions ou de crédit d'impôt

NON-RÉSIDENTS

- Retenue à la source des non-résidents
- Bénéficiaire du taux moyen d'imposition (s'il est plus favorable)

En cochant cette case, vous pourrez déclarer vos revenus mondiaux pour obtenir votre taux moyen. S'il est plus avantageux, il sera automatiquement appliqué ; sinon, c'est le taux minimum de 20 % et 30 % qui s'appliquera (ou 14,4 % et 20 % pour les DOM).

➤ Après avoir validé vos renseignements personnels (Étape 2), vous pouvez accéder aux différentes étapes de votre déclaration de revenus.

Dès l'écran de saisie de l'étape 3 :
Vous devrez cocher, en complément des revenus de source française que vous devez déclarer, « Bénéficiaire du taux moyen », ce dernier est calculé sur la base de votre revenu mondial mais ne vous sera appliqué que s'il vous est plus favorable.

Vous êtes non-résident et vous avez opté pour bénéficier du taux moyen d'imposition : l'écran de calcul du taux moyen d'imposition s'affichera automatiquement à la fin de votre déclaration.

En fonction des éléments déclarés, une estimation de votre impôt sur le revenu sera calculée et affichée sur l'écran de signature, sauf cas particuliers. Dans tous les cas, l'administration appliquera le taux moyen uniquement s'il est plus avantageux pour vous.

OK ▶

Retenue à la source des non-résidents ?



Étape 3
Revenus
et charges



- Si vous cochez « Bénéficiaire du taux moyen », vous aurez un écran supplémentaire à compléter en fin de parcours.

Revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen

VOS REVENUS

Pour afficher le détail de chaque rubrique, veuillez cliquer sur les flèches

TRAITEMENTS, SALAIRES



PENSIONS, RETRAITES, RENTES



RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX



REVENUS FONCIERS



Report des montants déclarés dans la déclaration principale

Sur cet écran, vous sélectionnez le type de revenus pour lequel vous disposez de revenus de source étrangère.

- Vos revenus de source française complétés sur la déclaration principale apparaissent automatiquement

Montants déclarés dans la déclaration principale

24997

Détail

Montants calculé des frais réels

Souhaitez-vous ajouter des traitements salaires de source étrangère ?

Oui Non

Vos revenus supplémentaires

2000

Option pour les frais réels

Total des traitements, salaires

26997

- Vous devez cliquer sur « oui » pour pouvoir ajouter vos autres revenus imposables à l'étranger associés à la rubrique correspondante nécessaire au calcul de votre taux d'imposition.

Étape 4
Résumé et
signature

Après avoir cliqué sur suivant, vous aurez accès dans l'étape 4 à l'estimation de votre impôt et au détail du calcul, en cliquant sur la mention « détail du calcul ».

Vous aurez tous les éléments qui ont servi à la détermination du montant à payer et au cas particulier pourrez constater que vos revenus imposables à l'étranger n'ont pas été taxés mais ont permis la détermination de votre taux d'imposition.

Déclaration de revenus

Traitements, salaires

1 AF Salaires ouvrant droit à crédit d'impôt égal à l'impôt français et salaires des non résidents - Déclarant 1 24997

Taux moyen d'imposition des Non-résidents, retenue à la source, comptes à l'étranger, reprises de réductions ou de crédit d'impôt, etc. (2042)

8 TA Retenue à la source des non-résidents au taux de 20 % 0

Taux moyen d'imposition des Non-résidents, retenue à la source, comptes à l'étranger, reprises de réductions ou de crédit d'impôt, etc. (2042 C)

8 ZB Base de la retenue à la source à 12% à régulariser 7658

8 ZT Revenus non soumis à l'impôt sur le revenu (Déclarant 1) 22497

Estimation de votre impôt net après crédits d'impôt : 919 €

Solde à payer : 919 €

[détail du calcul](#)

➤ En cliquant sur « détail du calcul » vous pourrez avoir accès aux différents éléments pris en compte pour la détermination du montant à payer,

En cliquant sur détail du calcul, vous obtenez cette fenêtre :

IMPOT SUR LE REVENU

Pour information

Nombre de parts 1
Revenu fiscal de référence 22 497 €

Résultat

Revenu brut global 22 497 €
Impôt sur les revenus soumis au barème 0 €
Solde de l'impôt sur le revenu avant fractionnement 919 €
Taux moyen d'imposition 8 %
Impôt sur le revenu 919 €



Vous êtes invité à signer votre déclaration et vous arrivez ensuite à l'étape 5.

Cet écran vous informe des taux éventuels de prélèvement à la source sur vos revenus de source française à compter de septembre 2020.



Merci pour votre déclaration en ligne

Un courriel de confirmation vous a été envoyé à teleitest@gmail.com

Votre accusé de réception est disponible dans votre espace particulier.

Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au 04/05/2020.

Votre prélèvement à la source applicable au 1er septembre 2020

Le taux de prélèvement à la source qui sera appliqué au 1er septembre 2020 par les organismes vous versant des revenus est de : **0,0 %**.

[En savoir plus sur le calcul du taux ?](#)

Si vous le souhaitez, vous pouvez adapter votre prélèvement à la source :

Oui, je veux adapter mon prélèvement à la source